



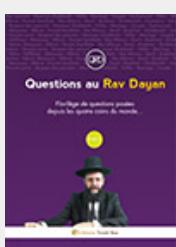
Traité Édouyot

Michna 4 - Chapitre 7

העיד רבי צדוק
על הזרעים שקלקו בעלה אגוז,
שהן כשרין.
מעשה היה באבליא,
ובא מעשה ללשכת הצעית,
והכשרו.

Rabbi Tsadok témoigna que les eaux d'une source qui passerait sur une coquille de noix sont aptes [pour que l'on s'y purifie, comme dans une source].

Un fait (similaire) se produisit à Ahalia ; lorsqu'il fut présenté devant le [Grand Sanhédrin situé à] Lichkat Hagazit, (ses membres) déclarèrent [les eaux] aptes (pour que l'on s'y purifie).



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions